

## COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

### Mardi 24 septembre 2024 à 18 heures 30

**Présents :** FERNOUX-COUTENET Gérard, BREVOT-CHOPLIN Nicole, BREVOT-CHOPLIN Maxime, CLAUDE Daniel, CRAMOTTE Corinne, FRANCIOLI Patricia, GIROD Jacques, ROUSSILLON Ginette, SAJDAK Marie-Christine, SILVA MATOS DA COSTA Isabel, VIVERGE Pascal.

**Excusé :** BRESSANELLI Philippe

**Absents :** CRETIAUX Stéphane, FLITI Isabelle.

**Secrétaire de Séance :** BREVOT-CHOPLIN Nicole.

#### 2024-09-01 Validation du compte-rendu du conseil municipal du 02 juillet 2024

Le compte-rendu de réunion du 02 juillet 2024 est approuvé à l'unanimité.

#### 2024-09-02 Informations décisions prises en application de l'article L2122-22 du CGCT

Le Conseil Municipal prend note des décisions prises :

##### Budget Général

Nom de l'Entreprise	Désignation des travaux	Prix TTC en €	Compte	Section
ETNA FRANCE	Contrat entretien annuel	828,18	6156	F
LIG	Cartons invitation fleuris	85,00	6232	F
BARTHE SASU	Adhésif potelets	328,39	61558	F
BARTHE SASU	Signalisation horizontale	7.160,26	615231	F
Métallerie HERNANDEZ	Main courante église	540,00	615228	F
GABRY	Remplacement porte d'entrée	4.116,00	21311-112	I
GABRY	Remplacement porte station pompage stade	828,00	615228	F
JEANNERET	Dessertes bureau 4	933,20	221848-112	I
LIG	Bulletin Municipal 2024	3.571,20	6238	F
LIG	Saints fête patronale 2024	340,80	6232	F
NATURALIS	Gazon stades	1.130,40	60633	F
SOCOTEC	Viste abords bâtiment Poste – Rédaction attestation finale accessibilité	600,00	615218	F
ND Prestation	Soirées DJ + concert + Canon à mousse fête patronale	4.794,00	6232	F

##### Budget annexe Quartier des Vignes

Nom de l'Entreprise	Désignation des travaux	Prix TTC en €	Compte	Section
ENEDIS	Raccordement électrique parcelle ZAC	1.385,28	605	F

### 2024-09-03 Opération Zone d'Aménagement Concerté – Phases 3 et 4 : choix du mandataire

Pour la poursuite de l'aménagement de la Zone d'Aménagement concerté du Quartier des Vignes, Monsieur le Maire propose de désigner un mandataire pour cette affaire et propose de retenir le SIDEC du Jura.

Le Conseil Municipal décide d'attribuer la mission au SIDEC DU JURA pour un montant de 26 146.00 € HT, Délégué à Monsieur Le Maire tous les pouvoirs dévolus par la réglementation en vigueur en matière de marchés publics au pouvoir adjudicateur ainsi que la signature, nécessaires à la passation et l'exécution du marché public relatif à cette opération, précise que la dépense correspondante sera comprise dans le financement de l'affaire citée en référence.

### 2024-09-04 Décision Modificative N°1 Groupe Médical

Le Conseil Municipal adopte la décision modificative n°1 au budget autonome du Groupe Médical de la commune :

Récupération avance marché Amgt Rez de Jardin

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b>INVESTISSEMENT</b>				
D-2313 : Constructions (en cours)	0.00 €	9 020.00 €	0.00 €	0.00 €
R-238 : Avances versées sur commandes d'immobilisations corporelles	0.00 €	0.00 €	0.00 €	9 020.00 €
<b>TOTAL 041 : Opérations patrimoniales</b>	<b>0.00 €</b>	<b>9 020.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>9 020.00 €</b>
<b>Total INVESTISSEMENT</b>	<b>0.00 €</b>	<b>9 020.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>9 020.00 €</b>
<b>Total Général</b>		<b>9 020.00 €</b>		<b>9 020.00 €</b>

### 2024-09-05 Groupe Médical Rez-de-Jardin : emprunt à contracter

Dans le cadre de l'opération d'aménagement du rez-de-jardin du Groupe Médical, afin d'assurer le financement de l'opération, il s'avère nécessaire de contracter un emprunt.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à lancer des consultations auprès de plusieurs établissements financiers, et à signer toutes pièces relatives à ce dossier.

### 2024-09-06 Projet de bail Groupe TDF location parcelle installation antenne-relais

VU la délibération n°2024-07-05, par laquelle le Conseil Municipal autorisait Monsieur le Maire à signer un accord de principe reconnaissant être en pourparlers avec TDF, aux fins de permettre à ce groupe d'installer un relais radioélectrique audiovisuel et de télécommunications sur un terrain communal,

Suite à une visite technique, l'installation à prévoir est à prévoir sur deux parcelles cadastrées AC166 et AC 173.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer le bail qui sera établi entre les parties et toutes pièces relatives à ce dossier.

### 2024-09-07 Taxes ordures ménagères 2024 logements communaux

La Commune s'étant acquittée des cotisations relatives à la taxe d'ordures ménagères avec les taxes foncières, le Conseil Municipal décide de répartir la taxe d'ordures ménagères comme suit :

	Taux	TOM	
5 rue du 11 novembre	9.91 %	351.00 €	2 logements
2 rue des fleurs	9.91 %	550.00 €	5 logements
9 impasse de la Millière	9.91 %	384.00 €	3 logements
2 impasse de la Tour	9.91 %	126.00 €	1 logement
4 impasse de la Tour	9.91 %	296.00 €	2 logements
8 impasse de la tour	9.91 %	503.00 €	3 logements
14 rue de l'Ecluse	9.91 %	689.00 €	7 logements
1 rue de la Bergerie	9.91%	76.00 €	1 logement

Dans le cadre de la convention de gestion, La Maison Pour Tous effectuera la répartition de ces charges – 2 975 € - auprès des locataires des logements 5 rue du 11 novembre, 2 rue des Fleurs, 9 Impasse de la Millière, logements 2 – 4 - 8 Impasse de La Tour, 14 rue de l'Ecluse, 1 rue de la Bergerie, suivant la superficie de chaque appartement et local.

Le Conseil Municipal autorise également Monsieur le Maire à effectuer un titre auprès de :

- SIP de Rochefort-sur-Nenon d'un montant de 21 €

Le Conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer les pièces relatives à ce dossier, pour un montant total de 2 996 €.

#### 2024-09-08 Modification du tableau des emplois

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés et supprimés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Il est proposé au Conseil Municipal la modification du tableau des effectifs suivante :

- La suppression d'un emploi de rédacteur principal 2<sup>ème</sup> classe à temps complet
- La création d'un emploi de rédacteur principal 1<sup>ère</sup> classe à temps complet
- De modifier en conséquence le tableau des effectifs de la Mairie de Rochefort-sur-Nenon.
- Le Conseil Municipal décide d'adopter la modification du tableau ainsi proposée à compter du 1/10/2024 et autorise Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier.

#### 2024-09-09 Règlement affouage 2024-2025 Forêt Rochefort-sur-Nenon

Monsieur le Maire présente le règlement d'affouage pour l'hiver 2024-2025 concernant la forêt communale de Rochefort.

Le Conseil Municipal valide le règlement qui sera porté à la connaissance des affouagistes.

#### 2024-09-10 Règlement affouage 2024-2025 Forêt Gros Buisson

Monsieur le Maire présente le règlement d'affouage pour l'hiver 2024-2025 concernant la forêt communale de Gros Buisson

Le Conseil Municipal valide le règlement qui sera porté à la connaissance des affouagistes.

#### 2024-09-11 Subvention complémentaire FCRA organisation 14 juillet

Le Conseil Municipal décide l'attribution d'une subvention complémentaire à l'association organisatrice du 14/07/2024 :

Nom de l'Association	Objet	Compte	Montant
FCRA	Subvention complémentaire 14 juillet 2024	6232	1487,00 €

#### Questions diverses

- Opération Brioches : elle se déroulera du 14 au 20 octobre 2024.
- Démolition du hangar rue de la Petite Croix : voir pour faire établir un second devis.
- Prise de connaissance d'une demande de local professionnel dans l'ancien cabinet médical.

La Secrétaire,  
Nicole BREVOT-CHOPLIN



Le Maire,  
Gérard FERNOUX-COUTENET

  
